

Dans la commune de... On est généralement d'avis qu'il ne s'agit pas de ces sœurs surtout le cas du vicil article. Les maisons de Londres en ont, par suite, très-peu demandé, et n'agissent sur cet article qu'avec la plus grande prudence. On recherchait l'année dernière de petites écharpes de la taille d'un mouchoir à peine, qu'on mettait sur les épaules et qui se détachaient pour abriter la tête. Ce genre avait donné lieu à des commandes très-importantes, principalement pour la variété connue sous le nom de « Hyde-Park ». Les manufactures de Yorkshire, ainsi que celles de Glasgow et de Paisley, ont eu la marge pour déployer leurs qualités d'invention. Aujourd'hui le « Hyde-Park » a fait son temps, mais il faudra certainement quelque chose à sa place.

Quelques doutes existent sur l'importance de la demande en rubans pour garnitures de chapeaux et de bonnets, mais il n'y a pas de doute qu'ils ne soient largement employés dans celle des vêtements de femmes, robes et manteaux, et qu'ils ne produisent un problème en un vide, à un moment, dans l'assortiment.

Les demandes en toiles promet d'être régulière et soutenue. Les toiles écruës et imitations Tussot, quoique peut-être moins recherchées que ces trois dernières années, sont devenues des articles de fond pour la composition des costumes; elles donneront lieu à de bonnes affaires. Le prix élevé du lin et l'incertitude qui a longtemps régné à l'égard du maintien de la hausse à long terme ont retenu le commerce de détail dans l'incertitude; ses approvisionnements sont réduits. On est donc en droit de compter sur un écoulement facile et rémunérateur pour les productions du Yorkshire, de l'Irlande et de l'Ecosse.

Sur les soieries grande largeur, il ne faudra agir qu'avec beaucoup de réserve. Lors de la hausse dans la rati re première, survenue au printemps, les assortiments étaient déjà importants. Demain, stimulés par la hausse, on a beaucoup acheté dans le commerce de gros, en venant l'ancien stock à prix un peu réduit, afin d'augmenter le chiffre des affaires. Le détail est, par suite, bien approvisionné et peu disposé à payer les prix élevés qu'on est forcé de lui demander aujourd'hui.

Dans les articles de fantaisie, il règne beaucoup d'indécision à l'égard du genre qui sera en faveur cette année. Il est probable qu'il se rapprochera des dessins en damassés et se vendra en diverses nuances. On est d'avis que les nuances unies, dans les articles de lainés fabriqués, tels que les moirés, alpacas, se vendront moins facilement.

Dans le commerce des garnitures, les franges seront recherchées suivant toute probabilité.

Les formes des vêtements qui sera imposée par la mode à l'origine une grande influence sur la vente des garnitures, qui doivent toujours être de nature à s'accorder avec harmonieusement que possible avec elle. Les polonaises seront en faveur en 1877; on peut donc en conclure que les articles les plus convenables à la garniture de cette sorte de vêtements seront ceux qui obtiendront le plus de succès. (Textile Manufacturer.)

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Au fur et à mesure que les renseignements nous arrivent sur le recensement de notre ville, nous en faisons part à nos lecteurs.

Le nombre des maisons recensées à Roubaix en 1876, s'élève (sauf vérification), à 15,434.

Celui de 1872, n'était que de 14,092, il y a donc une différence au profit de 1876 de 1,342.

Le *Mémorial de Lille* de ce matin publie la lettre suivante :

« Roubaix, 6 janvier 1877.
« Monsieur le rédacteur,
« Je lis ce matin, dans votre journal, une lettre par laquelle M. l'adjoint Deleporte Bayart cherche à expliquer la mesure qu'il a cru devoir faire exécuter en personne contre le cours d'instruction militaire que j'avais été autorisé à ouvrir à Roubaix.

« Permettez-moi, monsieur le rédacteur, de relever une inexactitude contenue dans les affirmations de M. l'adjoint.

« Par lettre datée du 28 décembre, M. le maire de Roubaix chargeait le commandant des pompiers de me signifier que l'administration municipale me retirait l'usage du local des sapeurs-pompiers pour mon cours.

« M. le commandant des pompiers me transmettait cette décision par une lettre de lui en date du 30 décembre. Comment donc aurai-je eu connaissance avant cette époque de la notification dont parle M. Deleporte-Bayart. Le fait est qu'il m'était impossible de prévoir pareils agissements.

« Je tiens à la disposition de qui voudra vérifier mon assertion les deux lettres dont je viens de parler.

« Mais ce n'est point par cette petite inexactitude seule que M. l'adjoint me frappe.

« Il insinue aussi que je pourrais bien être « un agent » de parti politique et que je poursuivais un autre « but » que l'enseignement militaire.

« Ici, monsieur l'adjoint, je vous arrête : Je jusqu'à ce que vous ayez administré les preuves du fait dont vous articulez, vous ne pouvez pas me traiter de pure calomnie et de vous sommer de donner ces preuves.

« Aidez que vous l'avez dit, monsieur le rédacteur, en racontant le fait qui a donné lieu à cette discussion, en demandant l'autorisation d'ouvrir un cours militaire, je n'avais en vue que d'être utile à la jeunesse roubaissienne, puis, pourquoi ne l'avouerais-je pas, de me faire aussi connaître à Roubaix.

« Quant à la politique, elle n'a jamais fait partie, que je sache, du maniement d'armes et de l'école de peloton enseignés par moi. J'attends donc les preuves des faits insinués par M. l'adjoint Deleporte-Bayart, et je livre aux saines appréciations du public la valeur des appréciations employées à mon égard.

« Agréés, etc.
« TABLE,
« Officier démissionnaire. »

Voici le résultat du recensement de la population de la ville de Tourcoing :

Population fixe	47,907 habitants.
Population flottante	727
48,634	

Le recensement de 1872 avait donné :

Population fixe	43,072
Population flottante	250
43,322	

La population de Tourcoing s'est donc accrue, en cinq ans, de 5,312 âmes.

Sous peu de jours, des Compagnies de chemin de fer doivent recevoir de M. le ministre des travaux publics l'autorisation à accorder au commerce un délai de quarante-huit heures pour le déchargement des marchandises en petite vitesse, comme avant la guerre de 1870.

Le magasinage sera réduit de 5 fr. par jour, au lieu de 10.

L'affaire de la demoiselle De Baisieux, dont l'arrestation arbitraire a fait tant de bruit, contre le juge d'instruction Dierzens, d'Anvers, et le commissaire de police Nighem, de Tournai, devait être continuée mercredi devant le tribunal civil de cette dernière ville.

Mais un des défenseurs ayant fait défaut, les débats ont dû subir une nouvelle remise.

Une servante de la rue Négrier, 28, à Lille, Mlle Praete, a rapporté au bureau central de police cinq billets de banque de 100 francs renfermés dans une enveloppe qui contenait en outre un titre de rente d'assez grande valeur.

Peu après, cette trouvaille était réclamée par la demoiselle Chrétien, au service de M. Baratte, à Templeuve. La brave fille voulait laisser à l'honorable Praete une récompense, suivant ses moyens, et elle pria l'employé du bureau central de vouloir bien lui remettre tout ce que contenait son portefeuille, neuf francs environ.

La rumeur publique lilloise, prétend que des délégués du gouvernement serbe seraient en ce moment à Lille, où ils achèteraient des effets d'habillement et de campement pour le compte de la Serbie.

Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

TIMBRES DE QUITTANCES. — La cour de cassation vient d'établir, à propos du droit de timbre de quittances de 10 centimes une jurisprudence opposée à celle mentionnée par un grand nombre de tribunaux. Nous croyons être utile à nos lecteurs, en leur faisant connaître la nouvelle jurisprudence, bien faite à notre avis, pour attirer l'attention des contribuables.

La chambre civile de la cour de cassation, a reconnu que le droit de timbre de 10 cent. est dû, sur toute quittance préparée à l'avance, quand bien même le paiement n'aurait pas eu lieu et que la quittance ne serait pas remise au débiteur.

Nous nous inclinons avec respect devant l'autorité d'une chose jugée; mais nous estimons que, demander aux législateurs la révision d'une loi susceptible d'une application si contraire à ses intentions, fait essentiellement partie des attributions des chambres de commerce.

En effet, ce que le législateur a voulu frapper, c'est le titre entraînant décharge et non pas évidemment le simple projet; et c'est à cela qu'aboutirait la cour de cassation, si la loi actuelle était maintenue.

Déjà par leur initiative, les chambres de commerce ont fait réviser la loi concernant les sociétés réélues aux sociétés, en nom collectif. Nous sommes persuadés que cette fois encore, elles ne failliront pas à leur mission qui est de protéger les intérêts du commerce, et qu'elles prendront une nouvelle initiative, pour obtenir même temps que la révision de la nouvelle loi, le changement d'une jurisprudence dont les conséquences, pourraient être bien fâcheuses.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Un obit annuel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 8 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame HORREBAUT LECANTE, épouse de M. Henri COCHET, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1876, à l'âge de 44 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit annuel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 8 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame CATHERINE-SUZANNE DELRECOUE épouse de Monsieur ISIDORE FONTAINE, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1876, à l'âge de 76 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit annuel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 9 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur ISIDORE-JESUÛZ

HER, époux de Dame MARIE THEBERRY, décédée à Roubaix, le 11 décembre 1876, à l'âge de 66 ans. — La Confrérie du Saint-Sacrement fera célébrer un obit le mercredi 10 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le cabinet de M. BOUDET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Impression Alfred Robicau. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Kras France*, de Lille.

Comice agricole de Lille
Procès-verbal de la séance du 27 décembre 1876.
Présidence de M. Beaucaire-Leroux.

RAVAGE DES COPEAUX
M. Desrousseaux appelle l'attention du Comice sur les dégâts causés par les copeaux dans les champs de blés nouvellement ensemencés. Cette année les copeaux sont arrivés dans nos environs en bandes très-nombreuses et leurs ravages sont importants; M. Desrousseaux, qui a eu plusieurs champs détruits, demande s'il ne conviendrait pas que le Comice intervienne auprès de l'autorité préfectorale pour obtenir aux cultivateurs la permission de détruire ces copeaux par tous les moyens.

M. Hel in indique un moyen qui lui réussit pour éloigner les copeaux : c'est de tendre au-dessus des champs des fils blancs entrecroisés; M. Desrousseaux objecte que ce moyen a été suffisant cette année, sans doute à cause de la grande quantité de copeaux qui s'envoient au-delà de la limite; M. Hel in répond qu'il ne conviendrait pas que le Comice s'occupe de la question et qu'un arrêté a été rendu sur sa demande; il prie M. le secrétaire de vouloir bien rechercher quelle est la législation à cet égard.

M. le Président rappelle au Comice la coïncidence qui doit se produire en 1878. Cette année le concours régional doit se tenir à Lille en même temps que l'Exposition universelle de Paris; il est à craindre que cette Exposition ne nuise beaucoup au concours. Déjà il a appelé l'attention de l'inspecteur général de l'agriculture sur cette question, il n'a reçu aucune réponse et cependant le temps approche où le jury de la prime d'honneur va fonctionner dans le département. N'y aurait-il pas lieu de faire des démarches, au nom du Comice, pour demander que le concours régional de 1878 soit reporté à 1879.

M. Tripier, tout en partageant les craintes émises sur le danger que fera courir au Concours régional l'Exposition universelle, pense qu'il serait fâcheux de priver par tant une année l'agriculture de notre région du profit qu'elle retire des sommes allouées pour ce Concours régional.

M. le Président répond que ces sommes ne seraient pas perdues, mais leur attribution serait retardée d'un an.

M. Demeinck appelle l'ordre de reporter ce concours, il croit que le Conseil général, s'il était saisi de la question, se montrerait disposé à affecter à l'Exposition agricole de Nord, à Paris, l'locale qu'il accorde en faveur du Concours régional. Il en serait de même sans doute au Ministère de l'agriculture, les sommes affectées aux Concours régionaux diffèrent très-peu de celles affectées à l'état de la section agricole de l'Exposition.

M. Pollet ne pense pas que le Comice doive agir seul, et qu'il conviendrait de demander l'opinion des autres Sociétés agricoles. Cet avis est pris en considération, mais il est décidé que M. le Président s'adressera, auparavant, auprès de M. l'inspecteur général, des dispositions du Ministère de l'agriculture.

OBIT ANNUEL
M. le Président annonce que le bureau s'est occupé de l'obit pour les membres défunts qui a été voté dans la dernière séance. Il aura lieu à l'église Saint-Martin, le 21 janvier. Les parents des membres défunts seront avertis, et une invitation spéciale sera adressée à tous les membres du Comice.

M. le Secrétaire général donne la liste des membres décédés en 1876 : Ce sont MM. De la Serre, Ramant, De Coussemaker, Vanderzand, Collette, Wallaert-Brane, Lambelin, Durot, Alexis Lefebvre, Nuite, Bequet.

PROGRAMME DES CONCOURS DÉPARTEMENTAUX.
M. le Secrétaire général donne lecture du rapport de la Commission nommée dans la séance du 3 octobre 1876, pour s'occuper de la révision des programmes des Concours départementaux.

La Commission a été d'avis de changer le système actuel qui a produit des abus; elle propose :
1° L'égalité des récompenses dans tous les arrondissements;
2° L'attribution de ces récompenses par les Comices d'arrondissement;
3° La simple proclamation des lauréats au siège du Concours.

Ces conclusions sont adoptées par le Comice, elles seront soumises aux autres Sociétés agricoles du département.

La séance est levée à une heure.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Roubaix, le 7 janvier 1877.
Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*.

La suppression de quelques mots dans la reproduction de ma lettre d'hier, en rend la fin inintelligible. Parlant de l'établissement de murs de quai, j'ajoutais : « Et ce ne serait pas une dépense improductive, car, justifiant d'une dépense de certaine importance, la ville obtiendrait l'autorisation de percevoir des droits de quai, comme cela se fait à Lille, et se créerait ainsi un revenu nouveau. »

Je vous serais obligé, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien insérer cette petite rectification dans votre plus prochain numéro, et vous présenter l'assurance de ma parfaite considération.

Un de vos lecteurs.

Belgique

CATASTROPHE DE L'UNION DU CREDIT. — M. Heyvaert, procureur du roi, et M. Holvoet, juge d'instruction, plaçant provisoirement ses collègues, M. Willemaers, qui se trouve toujours à Paris, se sont rendus de nouveau vendredi dans les bureaux de l'Union du Crédit, rue Montagne-aux-Herbes-Poissières. Le greffier, M. Klinkers, accompagnant les magistrats instructeurs, de même qu'un expert comptable.

Les magistrats du parquet sont restés presque toute la journée dans les bureaux de l'Union du Crédit.

On commence à croire, d'après les derniers renseignements arrivés aujourd'hui de Paris, que l'inculpé Moïse Emérique ne sera pas livré à la Belgique par les autorités françaises. L'extradition serait définitivement refusée. (Journal de Bruxelles.)

AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE. — Les avocats de M. Fortemps avaient demandé l'autorisation de prendre copie du dossier T'Kint et avaient produit cette demande à l'audience de jeudi de la chambre des mises en accusation. Sur les conclusions conformes de M. Van Schoor, avocat-général, cette autorisation a été refusée.

On signale à Ham-sur-Heure, un accident causé par le chemin de fer, analogue à la terrible catastrophe de Wambrechies : « Les demoiselles Hardy de Meirtenne, les Walcourt, étaient allées, par le train de midi 45, à Ham-sur-Heure offrir leurs souhaits à quelques parents qui habitent cette localité. Elles passèrent chez ces personnes et d'une manie erre arrivèrent le reste de la journée. Le soir elles quittèrent leurs parents pour prendre le train de 8 heures 1/4. Un domestique les attendait à la gare pour les reconduire au tilbury. Pour un motif quelconque elles s'arrêtèrent quelque temps dans un estaminet voisin de la station. Ce retard devait tout perdre. »

« Au moment où, s'étant mis en route, le véhicule traversait le passage à niveau, près du pont de pierre, — il était 9 1/2 heures — une locomotive arrivait de Beaumont à toute vitesse. Une roue du tilbury s'accrocha au marche-pied de la machine; le choc fut terrible. La voiture fut violemment jetée à côté. Les demoiselles Hardy furent violemment lancées au-delà de la voie ferrée. L'ainée tomba sur un rail; elle eut le crâne brisé. »

« Les deux premières victimes ne souffrirent pas d'autre chose que d'un profond étonnement; la demoiselle Hardy avait une fracture de la jambe gauche, et une fracture chez M. Elot Aniaux. »

« Vers deux heures du matin, elle l'expirait après avoir reçu les secours de la religion. »

« Il y a longtemps que l'on dit à Berzé, à propos de ce passage à niveau qui comprend trois voies, sur lesquelles depuis 3 1/2 heures du matin jusqu'à 9 h. du soir les trains se succèdent nombreux : aussi longtemps qu'un malheur n'aura pas eu lieu, on ne l'éclairera pas, on n'y mettra pas de réverbères. »

« Aussi, le soir de l'accident, la voie était ouverte, et l'obscurité la plus épaisse régnait partout. »

Un affreux malheur est arrivé la nuit dernière dans la rue de la Tailleurie, qui relie la Petite et la Grande-Place, à Arras. Vers onze heures trois quarts, alors que tous les habitants de l'établissement s'étaient mis au repos, et que, peut-être ils étaient plongés dans un profond sommeil, la maison de M. Pamart, à l'angle de la rue de la Tailleurie, s'est subitement écroulée depuis le bas jusqu'en haut.

Deux personnes de l'établissement, le fils de M. Pamart, la servante, un garçon et deux demoiselles de magasin, ont pu se sauver.

Les quatre autres personnes, M. et Mme Leconte-Pamart, leur petit garçon âgé de 6 ans, et Mlle Delaferrière, âgée de 80 ans, qui demeurait chez M. Pamart, ont été enfoncés sous les débris.

Au premier appel un détachement de troupe s'est transporté sur le lieu du sinistre; il pouvait être midi et demi; depuis on travailla avec la plus grande activité au déblaiement et au soutènement des constructions voisines.

A onze heures, on avait pu songer encore à retrouver les victimes.

100,000 fr. de pertes.

LES FRANCS HENRI. — C'est mardi que l'affaire intentée par le gouvernement du grand-duché de Luxembourg aux Sociétés Prince-Henri et Basins-Houlliers a été appelée devant le tribunal de Paris.

Le but de l'action est de faire déclarer les deux Sociétés déchuës des concessions de chemin de fer obtenues dans le Grand-Duché.

Sur la demande de l'avocat du gouvernement, le tribunal s'est réservé de statuer sur la déchéance et de décider les conditions subsidiaires du demandeur tendant à la nomination d'un administrateur provisoire. — Sur la proposition du gouvernement, le tribunal a nommé aux dites fonctions M. Servais, ancien ministre d'Etat.

La Basins-Houlliers ont fait défaut. Les Sociétés Prince-Henri et Basins-Houlliers ont obtenu les concessions de chemins de fer et minerais.

Différentes réunions ont déjà eu lieu au siège de la Banque de Paris et, des Pays-Bas auxquelles assistaient MM. de Blockhous, ministre d'Etat à Luxembourg, MM. Bauer, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, G. Brugman, banquier, Monmeirs, ancien agent de change, et le représentant d'une maison de banque de Liège, à l'effet de s'occuper de l'affaire des chemins de fer Prince-Henri. (Journal de Bruxelles.)

Faits Divers

— La Presse apprend qu'un comité vient de se fonder à La Haye, dans le but d'élever une statue à Georges Sand. Il a l'appui des autorités et des représentants du département, et fait appel aux gens de lettres, aux artistes et aux admirateurs de Georges Sand, tant en France qu'à l'étranger.

— On annonce que M. Ferdinand de Lesseps et sa famille sont sur le point de partir pour l'Egypte où ils passeront quelques mois.

— Sur la proposition de M. Krantz, commissaire général de l'Exposition universelle de 1878, le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'approuver le cahier des charges des travaux de vitrerie, à exécuter au palais du champ de Mars, les travaux, évalués à 300,000 francs, seront prochainement mis en adjudication.

— On lit dans l'Ordre que la messe commémorative pour le repos de l'âme de Napoléon III sera célébrée en l'église de Saint-Augustin, le lundi 15 janvier, les nécessités du culte n'ayant pas permis de fixer ce service à la date du 9 janvier.

— L'Union annonce que M. Ferdinand Riart, conseiller municipal de Paris, vient d'être nommé par le Pape com-

mandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

— Nous lisons dans le *Courrier de l'Allier* en date du 4 janvier : Moulins vient d'être le théâtre d'un sinistre épouvantable, un incendie, comme on ne se souvient pas d'en avoir vu, a détruit toute une partie du faubourg Chavaux. 84 ménages n'ont plus d'asile.

Hier soir, entre six et sept heures, le feu se déclarait dans la toiture de la maison Dumay, située au milieu du faubourg. Les flammes, activées par la violence d'un vent soufflant en tempête, se communiquèrent aux habitations voisines, et bientôt ce fut comme une traînée de poudre, un embrasement général.

Avant que les secours fussent organisés, l'élément destructeur avait envahi tous les bâtiments échelonnés sur un espace de deux kilomètres. A sept heures, les secours étaient venus de toutes parts; les pompiers et leurs quatre pompes, les employés du chemin de fer avec la leur, les soldats de nos trois régiments, un flot empressé d'habitants, toutes les autorités civiles et militaires, ainsi que le clergé, étaient là, donnant l'exemple du dévouement, mais leurs efforts n'ont pu que circonscire le terrible fléau.

Ceux qui n'ont pas assisté à cet épouvantable sinistre ne peuvent se faire une idée du désastre, des dangers qui ont assailli la plus grande partie des sauveteurs. Que l'on se figure un foyer de l'étendue que nous avons fait connaître, que l'on s'imagine, la nuit, ces flammes élevées, nappes dévorantes couchées par le vent sur un facile élément, que le lecteur se transporte par la pensée sur le théâtre incandescent où toute une escouade se meut, va, vient au milieu des brasiers, les uns emportant des vieillards et des enfants surpris dans leur demeure, il aura un tableau bien près de la réalité.

Un seul accident grave a été déplorable. Un soldat du régiment de dragons est tombé du haut d'un pignon et a dû être arraché aux flammes et emporté sans connaissance et grièvement blessé. Non loin de là, nous avons vu d'autres personnes exposées, arrêtées par la chute d'un pan de mur; toutes son sorties néanmoins la vie sauve, mais les mains brisées, les vis-grillées, les yeux injectés de sang.

— **CHEMIN DE FER.** — Une amélioration plus importante va être introduite sur la ligne du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. Tous les trains express ne mettront plus que douze heures pour faire le trajet de Paris à Marseille, tandis que, actuellement, le train rapide lui-même, emploie seize heures.

Cette vitesse sera due à l'adoption de nouvelles locomotives que l'on construit actuellement dans les ateliers d'Oullins et de Paris.

Ces machines, au nombre de soixante, sont beaucoup plus habiles que celles en usage aujourd'hui; leurs roues motrices mesurent plus de deux mètres de diamètre. Toutes les compagnies anglaises en ont actuellement à leur service, et les compagnies du Nord et d'Orléans, qui s'en servent depuis peu, trouvent qu'elles offrent une incontestable supériorité sur les autres, même comme solidité et sécurité.

C'est avec ce système de locomotive que l'on a organisé dernièrement en Amérique ces fameux trains-éclair qui ont tant fait parler d'eux et qui ont franchi en moyenne 100 à 120 kilomètres à l'heure, alors que les machines les plus communément employées en France maintenant ne peuvent effectuer qu'un maximum de 70 kilomètres.

La construction des soixante locomotives exigera au moins une année; il ne faut donc pas espérer, dit le *Siccle*, que l'on puisse aller en douze heures de Marseille à Paris avant 1878. Il est probable que l'on jouira tout à fait de cet avantage pendant l'Exposition universelle.

— On expérimente en ce moment, dans plusieurs gares de nos différentes lignes de chemin de fer, un nouveau système de pesage des colis de voyageurs.

Les bagages de chaque voyageur, séparés de tous les autres, sont dès leur arrivée placés sur un tricycle et amenés sur une bascule à fleur de terre pour y être pesés sans le déranger du tricycle et ensuite conduits immédiatement au wagon des bagages, toujours sur le même chariot.

— Le *Journal de Rouen* annonce que la justice informe au sujet du crime odieux commis dans cette localité. Un ouvrier teinturier, qui était le souffleur de l'atelier dans lequel il travaillait, a été jeté dans une cuve de teinture, et deux des ouvriers cherchaient à le noyer en l'enfonçant dans la cuve avec des perches. Le contre-maître arriva, et, après avoir retiré la victime, lui prodigua les premiers soins. Mais deux heures après, le malheureux était trouvé mort dans un champ voisin. Deux arrestations ont été opérées.

— S'il faut en croire le *Français*, la ville de Paris, qui avait d'abord étudié le projet d'une rue au travers du jardin des Tuileries, en face du pont Solférino et de la rue Castiglione, demanderait aujourd'hui, à l'occasion de l'Exposition de 1878, l'ouverture aux voitures du passage de piétons qui existe le long des ruines du Palais, entre le pont Royal à la rue des Pyramides, et M. le ministre des travaux publics paraîtrait disposé à l'autoriser.

— On prie, dit l'Armée Territoriale, à M. le général Berthaut, ministre de la guerre, l'intention de diminuer un peu

le programme des matières exigées des candidats; officiers dans la réserve de l'armée active et l'armée territoriale. Selon toute probabilité, ce remaniement des programmes du 29 juin 1875 serait fait assez à temps pour permettre à ceux qui ont l'intention de se présenter aux prochains examens, de conformer leurs études aux dispositions nouvelles qu'il contiendra.

TRIBUNAUX

Aujourd'hui est venu devant la cour d'appel interjeté par M. Yves Guyot, du jugement de la 11^e chambre, qui l'a condamné à six mois de prison et 2,000 francs d'amende, à raison d'un article paru dans le *Journal des Droits de l'Homme*, sous le titre : « La police des mœurs, sur la demande du défenseur de M. Yves Guyot; l'affaire a été renvoyée à huitaine. »

L'affaire de Neuilly, dont on n'avait pas parlé depuis longtemps, revient sur l'eau. La police était à la recherche du propriétaire, du pistolet trouvé chez M. Godefroy et portant la marque G. D. — Après de longues et minutieuses recherches, elle est enfin parvenue à le découvrir. C'est un nommé G. D., ingénieur dont les initiales se rapportent exactement à celles gravées sur le dit pistolet. M. G. D. était, il y a quelques mois encore, en relations d'affaires avec M. Godefroy, son commanditaire, dans une exploitation de produits chimiques. Il a parfaitement reconnu, devant M. le juge d'instruction, avoir eu cette arme en sa possession; mais il n'a pu dire comment il se faisait qu'on l'eût retrouvée chez M. Godefroy.

On prétend que dans une quinzaine de jours environ, l'affaire Billoir sera déferée à la Chambre des mises en accusation, et que Billoir passera en cour d'assises vers le mois de mars.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Amsterdam, 6 janvier.
M. Christophale, ministre des travaux publics français, a parcouru aujourd'hui, sur un bateau à vapeur portant le pavillon français, les principaux canaux d'Amsterdam.

Il était accompagné par un ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat.

Il a visité ensuite les grands travaux des chemins de fer dans le port d'Amsterdam et les travaux du canal du Moeyden.

Il dîna ce soir chez M. Livio, Consul général.

VARIÉTÉS

LE CHIEN DU BRACONNIER
SIMPLE RÉCIT.

Il y a quelques années, de cela, j'étais entré pour me reposer dans le cabaret d'un village ou d'un hameau qu'on appelle Forest-l'Abbaye, pas très-loin de Nouvion, dans la Somme. Il commençait à se faire tard, mais on était dans la belle saison, et la lune se couchait bien avant dans la soirée.

Bertrand entra derrière moi. Bertrand était un braconnier des environs de Crécy, mon domicile, — et il avait vendu dernièrement, dans la maison où je recevais la plus gracieuse hospitalité, un quartier de chevreuil, dont on s'était d'autant mieux régalé que c'était fruit défendu.

— Bonsour, père Bertrand, lui dis-je, sans remarquer l'air soucieux du vieux chasseur. Peut-on vous offrir une choppe de vieille bière ?

— Vous êtes bien honnête, me répondit le braconnier. Je veux bien... Faites-vous route avec moi, monsieur? Je vais tout près de Crécy.

— Avec plaisir, père ! D'autant plus qu'il ne fait pas gai dans la forêt, le soir.

Bertrand soupira, et, après avoir bu, alluma tristement sa pipe, qui attestait un culte ancien et fréquent.

Au bout d'un quart d'heure, nous nous mimes en marche.

La forêt, si verdoyante le jour, avec ses larges routes latérales qui s'enfoncent à perte de vue, et son grand chemin qui mène en droite ligne à Crécy-en-Ponthieu, (1) revêt le soir des teintes lugubres, surtout aux rayons de la lune. Les hautes futaies se composent principalement de hêtres, aux troncs blancs, qui tranchent sinistrement sur le fond sombre des fourrés noyés d'ombre.